

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/GC/45  
7 mars 2001

(01-1093)

Conseil général  
Session extraordinaire sur la mise en œuvre

## MESURES VISANT À ACCROÎTRE LA PARTICIPATION DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT MEMBRES AUX TRAVAUX DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES DE NORMALISATION COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DES MESURES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES

### Deuxième rapport du Directeur général

1. Vous vous souviendrez qu'en octobre 2000 le Conseil général m'a demandé, au sujet de l'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS), d'explorer avec les organisations internationales de normalisation pertinentes et les organisations intergouvernementales pertinentes les mécanismes financiers et techniques permettant de favoriser la participation des pays en développement aux activités de normalisation; et, en outre, de coordonner les efforts avec les organisations internationales de normalisation pertinentes en vue de définir les besoins en matière d'assistance technique dans le domaine des mesures sanitaires et phytosanitaires et de déterminer comment y pourvoir au mieux, en tenant compte de l'importance de l'assistance technique bilatérale et régionale à cet égard.

2. Ainsi que je vous en ai précédemment informé (WT/GC/42), j'ai invité la FAO, l'OMS et l'OIE à participer à une réunion informelle au niveau des Directeurs généraux adjoints, afin de trouver des moyens de faciliter la participation des pays en développement aux activités de normalisation et de répondre aux besoins de ces pays en matière d'assistance technique. Au cours de cette réunion, qui s'est tenue le 7 février 2001, M. Rodriguez Mendoza a rencontré le Dr B. Vallat, Directeur général de l'OIE, le Dr A. Theirmann, Président de la Commission du Code zoosanitaire international de l'OIE, le Dr T. Chillaud, Chef du Département de l'information de l'OIE, Mme L. Fresco, Sous-Directrice générale à la FAO, le Dr A. Randell, fonctionnaire principal au Secrétariat du Codex, le Dr A. Prost, chargé des relations extérieures à l'OMS et les Dr J. Schlundt et Y. Sahara de l'Unité salubrité des aliments de l'OMS. Des fonctionnaires de la Division de l'agriculture et des produits de base de l'OMC ont également pris part à la réunion.

3. La réunion, fort utile et constructive, a été l'occasion d'un échange de vues ouvert. De manière générale, les organisations de normalisation ont le sentiment que la participation des pays en développement à leurs travaux et la compréhension qu'ils ont de ces travaux ont atteint aujourd'hui des niveaux significatifs et continuent de progresser.<sup>1</sup> Le principal problème, selon elles, ne tient pas au processus de normalisation ou aux organisations qui en ont la charge, mais i) au fait que de nombreuses normes internationales sont perçues comme dénuées de pertinence pour les pays en développement et ii) à la nécessité d'améliorer les capacités d'utilisation et de mise en œuvre des normes internationales. Par conséquent, il importe d'informer les décideurs des pays en développement sur la manière dont l'utilisation des normes internationales favorise l'expansion des

---

<sup>1</sup> Des informations détaillées concernant le niveau de participation ont été récemment fournies par le secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) (FAO) dans le document G/SPS/GEN/227 et par l'OMS dans le document G/SPS/GEN/231.

échanges, tout en protégeant la santé et en améliorant dans bien des cas l'infrastructure nationale connexe.<sup>2</sup> À cet égard, il a été suggéré que la présentation à titre d'exemple de cas pratiques pourrait aider à renforcer la compréhension des responsables des pays en développement. Il faut aussi faire savoir aux décideurs qu'il est important de participer aux activités du Comité SPS, et l'on a noté qu'il y a divers exemples de préoccupations d'ordre commercial qui ont trouvé une solution après examen par le Comité.

4. Au cours du débat, il a été jugé nécessaire d'identifier et de cibler les pays confrontés à des problèmes particuliers, et de définir des mesures précises pour leur venir en aide. En outre, il conviendrait de mieux explorer la "dimension régionale", y compris la possibilité de faire passer l'assistance technique et le renforcement des capacités par les organisations régionales. Les administrations nationales doivent être encouragées à établir des mécanismes de dialogue entre différents services/organes et à coordonner les efforts.

5. Toutes les organisations qui ont pris part aux discussions sont convenues de la nécessité de renforcer l'assistance, tant financière que technique, aux pays en développement. Dans le même temps, elles ont unanimement reconnu que la coordination entre les organisations de normalisation et l'OMC en matière d'assistance technique était déjà très développée, même si des efforts devaient encore être faits pour parvenir à une plus grande cohérence. Toutes les organisations compétentes sont également résolues à persévérer dans ce sens de façon à mieux coordonner les activités d'assistance technique financées par les organisations internationales, y compris la Banque mondiale, et par les organisations régionales, y compris en tenant à intervalles réguliers des réunions interorganisations au niveau des services techniques comme des organes de décision. Il a été convenu que la première de ces réunions se tiendrait en principe avant les vacances d'été afin de faire le point des progrès réalisés. Je vous tiendrai bien entendu informés de toute nouvelle évolution dans ce domaine.

6. En conclusion, toutes les organisations de normalisation ont confirmé leur volonté d'assurer une participation aussi complète que possible des pays en développement à leurs travaux, en particulier pour ce qui a trait à l'élaboration de normes internationales. À notre invitation, les organisations de normalisation sont convenues de participer à un atelier organisé par l'OMC pour fournir des renseignements sur leurs activités de normalisation respectives, l'objectif étant d'associer dans toute la mesure possible les pays en développement à leur action. Il est prévu que cet atelier aura lieu le 13 mars 2001, immédiatement avant la réunion du Comité SPS.

---

<sup>2</sup> Les organisations de normalisation ont souligné que l'évaluation des risques ne devait avoir pour seule visée que la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou la préservation des végétaux. Elles craignaient que certains pays industrialisés aient trop souvent tendance à recourir aux évaluations des risques effectuées à l'échelon national pour justifier leurs mesures SPS, ce qui risquait de nuire à l'élaboration, à l'utilité et à l'utilisation des normes internationales.